



Commune de
Crans

Crans, le 2 décembre 2024

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **2 décembre 2024**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

- Vu** le préavis N° 34/24 relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) ;
- Ouï** le rapport de la Commission des travaux, chargée de l'étude de cet objet ;
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'adopter le volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités.

Demande de référendum (Base légale art.160, 161 et suivants LEDP)

Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a.

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire ad hoc

Pascaline KELLER